



FSU Yvelines

24 rue Jean Jaurès
78190 TRAPPES

01.30.51.83.36
fsu78@fsu.fr

Pour une école commune qui prenne en compte la culture, les arts et l'EPS !

Le dispositif 2S2C (Sport, Santé, Culture, Civisme) illustre une nouvelle fois la façon dont J.M Blanquer instrumentalise la crise sanitaire pour imposer sa vision rétrograde et inégalitaire de l'école.

Sous prétexte d'alléger les groupes classe et de les limiter à 15, ce dispositif envisage de confier à des « animateurs » payés par les collectivités locales l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ainsi que la formation à la culture et à la citoyenneté. De cette façon, le ministre prétend répondre aux inquiétudes concernant la difficile gestion des effectifs dans le contexte du déconfinement.

J.M Blanquer a annoncé que le 2S2C préfigure l'école d'après. Cette vision d'une « école des fondamentaux » (lire, écrire, compter, respecter autrui) renvoie certaines disciplines (éducation musicale, arts plastiques, EPS...) en dehors des compétences de l'école. Concernant l'éducation physique et sportive, ce dispositif est une tentative de plus (initiée dès 1972 par la volonté de faire animer la pratique sportive par les centres d'animation sportifs l'après-midi) pour remplacer les enseignants d'EPS par des intervenants des milieux fédéraux et associatifs. Pour la FSU 78, cette mise en concurrence du Service public d'éducation n'est tout simplement pas acceptable ! Cela créerait une rupture d'égalité sur le territoire, ajustée sur l'offre culturelle et sportive existante sur la commune à laquelle les enfants auront ou non accès. Dans le premier degré, c'est rompre avec le développement global du jeune enfant et nier la cohérence des apprentissages dans le champ éducatif. La mise en place des activités péri-scolaires dans le cadre de la modification des rythmes scolaires a d'ailleurs mis en évidence cette incohérence et les profondes inégalités territoriales. Valider ce dispositif conduirait à abandonner définitivement le service public d'éducation.

Mais d'autres questions se posent dès lors qu'il est envisagé de confier à des associations ou des municipalités, l'éducation à la citoyenneté. Quelles garanties avons nous, dans un moment où la surcharge d'activités rendra inopérante les habituels dispositifs de vigilance, que cela ne puisse être l'occasion de tentatives idéologiques contraires aux idéaux et aux valeurs de la République et de la démocratie ? Sommes-nous prêts à accepter que l'éducation à la citoyenneté de nos enfants soit confiée à des intervenants qui défendraient l'exclusion raciale, qui fustigeraient les principes d'égalité entre les hommes et les femmes, qui nieraient le droit à une sexualité librement choisie ou qui instrumentaliserait l'histoire à des fins nationalistes ? Aucune nécessité organisationnelle, sous couvert de mesures d'exception, ne doit permettre d'affaiblir les principes de neutralité qui constituent une garantie de démocratie fondamentale pour l'école publique, laïque et républicaine.

Pour la FSU 78, l'EPS, l'Éducation Musicale, les Arts Plastiques mais aussi l'éducation à la citoyenneté doivent relever du Service public d'éducation. Ces disciplines participent de la formation de la sensibilité des enfants, et celle-ci ne peut pas être confiée au marché ou à des intérêts locaux, d'autant plus à un moment où la formation de cette sensibilité sera primordiale dans la détermination des moyens de lutte contre les dérèglements environnementaux et économiques à venir. Aussi, l'accès à une culture commune pour tous les élèves doit être préservé afin de garantir les conditions de l'émancipation citoyenne de chacun.e. Mais pour cela, il est nécessaire de créer des postes d'enseignants qualifiés et de revaloriser nos métiers. Or ces propositions, JM Blanquer ne semble pas disposé à les entendre...

